

Extrait du Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

<http://senemag.free.fr>

Pêche : âpre bataille pour le poisson ouest africain

- Economie -

Date de mise en ligne : lundi 4 juillet 2011

Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

Ouestafnews Le contrôle du poisson pêché sur les côtes ouest africaines continue de faire l'objet d'une âpre bataille entre divers acteurs, à l'heure où l'Union européenne (U.E), principale partenaire des pays côtiers d'Afrique de l'ouest dans ce domaine, est en train de mettre sur pied une nouvelle politique. Au même moment, certains experts n'hésitent pas à brandir la menace d'une possible « rareté de la ressource », elle-même résultat de la « surpêche » pratiquée par les bateaux européens.

source : www.ouestaf.com - 4 Juillet 2011

La branche africaine de l'organisation écologiste internationale, *Greenpeace Afrique* a proposé lors d'une rencontre tenue le 29 juin 2011 à Dakar, la mise en place de « *contrats de pêche* » équitables entre les différentes parties pour enrayer la menace qui pourrait naître de la mise en œuvre de la nouvelle politique européenne.

« Il s'agit d'influencer cette nouvelle politique qui entrera en vigueur en 2013 afin qu'elle assure des revenus et des emplois aux populations locales (africaines), garantisse le droit d'accès aux ressources et assure la sécurité et la souveraineté alimentaire des populations », a expliqué **Raoul Monsembula**, chargé de campagne à Greenpeace Afrique.

Afin de sensibiliser les décideurs de l'UE sur l'impact du problème et la nécessité d'une pêche « *équitable et durable* », une série de rencontres a été initiée entre avril et mai 2011 entre des responsables de l'UE et Greenpeace Afrique qui s'est rendu en Europe avec une délégation de pêcheurs artisanaux issus du Cap-Vert, de la Mauritanie et du Sénégal qui ont plaidé leur cas devant le Commissaire européen en charge de la Pêche Maria Damanaki, a affirmé M. Monsembula.

Selon le mouvement écologiste, l'U.E dispose de 16 accords de pêche dans le monde, dont 7 avec des pays d'Afrique de l'ouest, « souvent négociés dans l'opacité la plus totale avec les gouvernements locaux ». Ces accords qui représentent au total une flotte de 718 bateaux constituent, selon Greenpeace, la principale cause de la surpêche qui vide les mers à tel point que la nature n'est plus capable de se régénérer, provoquant la disparition de plusieurs espèces utilisées pour la consommation locale.

Lors de la même conférence, des échanges avec un public composé d'experts et de journalistes ont permis de souligner la nécessité aussi pour Greenpeace de s'entretenir avec les gouvernements africains, les pays émergents comme la Chine, par exemple.

« Il est aussi judicieux d'engager le dialogue avec nos gouvernants car se sont eux qui sont garants de nos ressources », a estimé **Lamine Niassé**, un acteur de la pêche locale au Sénégal. Une préoccupation partagée par le professeur **Omar Thiaw** du Centre de pêche et d'aquaculture de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Ucad) qui se demande : « si nous pouvons parler à l'Union européenne et qu'elle comprenne notre message, qu'en est-il nos hommes politiques. »

Pour plusieurs experts et acteurs de la pêche, le problème ne vient pas seulement de l'U.E, mais aussi des autorités locales qui distribuent des licences de pêche sans tenir compte de l'état des ressources et de l'impact éventuel sur la pêche locale.

Au Sénégal par exemple, le secteur qui fait vivre directement ou indirectement 600.000 personnes (dont 400.000 pêcheurs artisanaux) a fait ces derniers mois l'actualité avec la décision controversée du gouvernement sénégalais d'accorder une vingtaine de licences de pêche pélagique (petites espèces) à des compagnies étrangères, et notamment européennes.

Cette décision a été vigoureusement dénoncée par beaucoup d'organisations dont Greenpeace d'ailleurs, comme un « *bradage des ressources halieutiques* » du pays, appelant les autorités sénégalaises à surseoir à leur décision qui risque de consacrer la disparition des espèces pélagiques, qui constituent une bonne part de la capture artisanale.

Une situation similaire s'est aussi présentée en Mauritanie, notamment avec l'accord de pêche signé en juin 2011 par le gouvernement avec une compagnie chinoise dénommée **Poly Hondone Pelagic** pour une vingtaine d'années, soulevant la protestation de ces mêmes organisations qui mettent en avant la raréfaction des stocks halieutiques dans les côtes mauritaniennes.

La présidente de l'association environnementaliste Green Sénégal, Madame **Voré Gana Sarr** a quant à elle souhaité que la dynamique de la mobilisation de la société civile qui a fait reculer nos gouvernements devant les Accords de partenariats économiques (**APE**), soit reproduite dans le combat contre la surpêche qui engendre ces accords de pêche. « *Quand tu dois vendre des ressources, il faut savoir d'abord, ce que tu as comme ressources et ce que tu peux en vendre* », a de son côté souligné **Dougoutigui Coulibaly**, secrétaire général du Groupement des armateurs et industriels de la pêche au Sénégal (**Gaipes**) qui a aussi insisté sur la formation en matière de négociations d'accords de pêche qui fait défaut dans nos pays.

Dans son rapport intitulé « Etat de la Pêche et de l'Aquaculture dans le Monde » publié en mars 2011, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (Fao) indique que 53% des stocks de poissons destinés à la commercialisation sont pleinement exploités, 32% sont surexploités ou épuisés et seuls 15% sont modérément exploités ou sous-exploités.

lire aussi sur www.sudonline.sn

(30/06/2011) : [CONSEQUENCE DE LA SURPECHE : Plus de poisson en Afrique vers 2030](#), par Aissatou DOUCOURE

(23/07/2011) : [Enjeux d'un agrément](#), par Malick NDAW
